

Responsabilité et équité intergénérationnelles : débats actuels Responsibility and intergenerational equity : Current debates

Solange Lefebvre

Numéro 46, automne 2001

La responsabilité, au-delà des engagements et des obligations

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/000329ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/000329ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (imprimé)

1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lefebvre, S. (2001). Responsabilité et équité intergénérationnelles : débats actuels. *Lien social et Politiques*, (46), 141–149. <https://doi.org/10.7202/000329ar>

Résumé de l'article

Comment se pose la question de la responsabilité en lien avec l'enjeu intergénérationnel dans sa dimension socio-politique ? Le rapport aux autres générations paraît présentement impliquer à la fois une inquiétude et une responsabilité, en particulier au plan environnemental et de l'emploi. Quelques philosophes d'inspiration juive (Levinas, Jonas) aident à conjuguer inquiétude et responsabilité. Celles-ci s'inscrivent dans l'émergence d'une nouvelle conscience temporelle depuis le début de la crise environnementale. Le concept de responsabilité intergénérationnelle concerne surtout ce champ de réflexion et il affleure aussi dans les questions concernant l'équité intergénérationnelle depuis le début des années 1980, par exemple autour de l'emploi et de la dette publique. Certains exemples montrent que des clivages sociaux se créent en effet aussi entre générations, et non pas seulement entre les classes sociales et entre les sexes.

Responsabilité et équité intergénérationnelles : débats actuels

Solange Lefebvre

Qui se sent responsable, et de quoi ? Et comment se pose cette question, en lien avec l'enjeu intergénérationnel dans sa dimension socio-politique ? Ce qui suit propose que le rapport aux autres générations paraît présentement impliquer à la fois une inquiétude et une responsabilité, en particulier au plan environnemental et au plan de l'emploi. Il s'agit d'un sujet d'inquiétude dans la mesure où la référence générationnelle renvoie à un futur incertain de l'humanité : y aura-t-il de la vie sur terre pour les générations qui ne sont pas encore nées ? Et plus radicalement : vivront-elles ? Il s'agit aussi d'un sujet d'inquiétude puisque, depuis les « Trente Glorieuses », les générations ayant connu en Occident une amélioration importante de leur sort socio-économique depuis la grande crise des années 1930 voient leurs enfants connaître sou-

vent une mobilité descendante, et plus généralement une difficulté importante d'intégration socio-économique.

Les approches de quelques philosophes d'inspiration juive (Levinas, 1974; Jonas, 1990) aident à conjurer inquiétude et responsabilité. La responsabilité comme appel intérieur et éthique vient ou devrait pour ainsi dire répondre à ces inquiétudes à l'égard des générations futures et montantes. Elle s'inscrit notamment dans l'émergence d'une nouvelle conscience temporelle depuis le début de la crise environnementale. Le concept de responsabilité intergénérationnelle concerne surtout ce champ de réflexion. Il affleure aussi dans les questions concernant la justice et l'équité intergénérationnelles depuis le début des années 1980, surtout autour d'enjeux de distribu-

tion et d'échanges socio-économiques, de l'emploi et de la dette publique.

À certains égards, la survie des générations futures peut être liée à l'acceptation de la mobilité descendante des générations montantes. D'aucuns pourraient suggérer que le monde ne peut supporter une croissance continue de la productivité, de la consommation et des emplois qui y sont impliqués. Mais on ne peut purement et simplement confondre surconsommation, surexploitation de la nature et mobilité professionnelle descendante. L'un des exemples retenus pour illustrer le déficit d'attention infligé aux générations montantes dans le champ socio-économique, soit celui des clauses « orphelins »¹, indique qu'il peut relever de facteurs liés, non à la crise de la croissance continue, mais à l'équité de

la distribution des richesses présentement utilisées et disponibles.

La responsabilité située dans le temps des générations comporte une profondeur éthique particulière. La sociologue Claudine Attias-Donfut a d'ailleurs proposé une sociologie originale des générations, fondée sur la temporalité (1988). Dans les sociétés antiques, le temps ne se mesurait-il pas à l'aune des générations et du grand cycle de la vie ? Cela dit, si l'enjeu temporel et intergénérationnel de la responsabilité paraît évident dans le cas de l'environnement et de l'avenir de la planète — un thème que nous esquisserons brièvement — il demande par ailleurs d'être éclairé par des études abordant à la fois les conditions générales des divers groupes d'âge, les rapports entre eux et les différences intragénérationnelles. Encore plus difficile se trouve la mesure entre les facteurs nationaux et supranationaux qui déterminent les conditions de vie d'une cohorte ou d'une génération. Qui est responsable et de quoi ? Devant qui avons-nous à répondre ? Quelles difficultés ou injustices relèvent de l'appartenance ou de la non-appartenance à

une cohorte et à une époque donnée, dans un lieu donné ?

Le débat le plus éclairant sur la complexité de ces questions est celui qui a cours parmi les chercheurs sur l'équité intergénérationnelle. Au sein de ce débat, plusieurs mettent en garde contre une approche qui examinerait les clivages socio-économiques en termes intergénérationnels. Le concept de solidarité semble dominer les discussions, car il concernerait davantage la réciprocité des responsabilités intergénérationnelles (Attias-Donfut, 1995). On craint que des analyses centrées sur l'équité négligent les divers facteurs ne relevant pas des rapports de générations. Nous y reviendrons.

Dans un premier temps, nous clarifions quelque peu la notion de génération, après quoi nous réfléchissons sur le sens de la responsabilité. Les points suivants portent respectivement sur deux problèmes révélateurs de la dimension intergénérationnelle de la responsabilité : la crise environnementale, abordée brièvement, et la crise socio-économique, qui font suite à la prospérité sans précédent qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale.

À propos de la notion de génération

L'usage du concept de génération permettrait de mieux comprendre les changements sociaux (Mannheim, 1990 [1928]; Attias-Donfut, 1988, 1991; Corak, 1997, 1998), si tant est que l'on tienne compte de la classique distinction entre l'âge, l'effet de génération et l'effet de période (Attias-Donfut, 1991), des enjeux liés aux défis des

transitions à l'intérieur du cycle de vie, et des différenciations relevant aussi des classes ou des strates sociales et des sexes (Balandier, 1985; Chauvel, 1998). Le sociologue Fernand Dumont en appelait même au développement d'une science de l'homme qui poursuivrait la voie d'« une connaissance d'ensemble des sociétés en regard de la dramatique de l'existence individuelle et du reflux des générations. Pour y arriver, il faudrait prendre prioritairement en compte la suite des crises, des délais, des stratégies qui jalonnent les âges et les générations » (1986 : 27).

Les concepts d'âge, de cohorte et de génération revêtent des significations complémentaires et interreliées. L'âge renvoie à la position dans le cycle de vie, le groupe d'âge à la différenciation décrite notamment par la psychologie développementale : petite enfance et enfance, adolescence et jeunesse, adulte, travailleur vieillissant et retraité. Ce découpage est par ailleurs toujours à affiner, se modifiant au gré de l'allongement de la vie « en bonne santé », et sous l'influence de divers facteurs sociologiques (études, activités, loisirs, vie familiale, etc.). Au plan anthropologique, le concept de génération renvoie aux liens de filiation, familiaux ou symboliques, dont l'usage peut aller au-delà du cadre familial au sens strict. Au plan sociologique, la génération renvoie à une « réalité d'ordre temporel » (Attias-Donfut, 1988 : 210). Sur ce dernier point, nous sommes tributaires de l'approche européenne du concept de génération en tant que communauté historique de mémoire et

d'expérience. Les chercheurs américains parleront de « cohorte historique ». Galland distingue trois dimensions de la génération : la « génération généalogique », qui concerne les rapports familiaux, la « génération historique », animée par une forte « conscience de génération », et la « génération sociologique », qui s'inscrit dans une même période de l'histoire mais sans identité générationnelle forte (1991). Nous abordons ici la génération au sens sociologique, envisagée surtout en lien avec sa position dans une période de l'histoire, présente ou future. Par ailleurs, lorsqu'il s'agit d'évoquer les rapports intergénérationnels, marqués notamment par l'inquiétude, il s'agit de la dimension anthropologique du concept. Voyons maintenant quelques dimensions concernant le lien entre inquiétude, souci d'autrui, et responsabilité.

La responsabilité ou Autrui qui nous convoque : une attention aux sources juives et chrétiennes de la réflexion éthique

Des approches très riches sur l'éthique de responsabilité nous viennent de réflexions sur les sources religieuses de l'Occident. Évoquons d'entrée de jeu le philosophe juif Emmanuel Levinas, à la frontière entre théologie et philosophie, qui renvoie à la profondeur de la responsabilité comme convocation et comme appel. Pour Levinas, en effet, « la rencontre d'Autrui est d'emblée ma responsabilité pour lui ». Il suggère que la responsabilité pourrait être le « nom sévère » de ce qu'on appelle « amour du prochain ». Puis, encore insatisfait,

le terme « amour » lui paraissant usé, il propose ce sens magnifique de la responsabilité : « prendre sur soi le destin d'autrui » (Levinas, 1991 : 113). En quelque sorte, il pose en coïncidence relation humaine et responsabilité, il élabore une phénoménologie du psychisme humain structuré par l'orientation *vers et pour autrui*.

Le geste, la loi, « ce que je dois faire » est le grand paramètre du judaïsme, plus important que « ce qu'il m'est permis d'espérer », estime Levinas. Il ne sacrifie pas à la « pureté de l'intention », à l'amour intériorisé, les critères objectifs de la pureté. Un commentateur de Weber sur le judaïsme éclaire cette idée de Levinas qui oppose la loi objective à la loi intériorisée de l'amour : « Il est dit dans le Talmud qu'il est mieux, qu'il est plus richement récompensé par Dieu de faire une bonne action *par devoir* plutôt que d'en faire une à laquelle on n'est pas obligé par la loi. En d'autres termes, à l'accomplissement sans amour du devoir est attachée une valeur éthique plus élevée qu'à la philanthropie sentimentale » (Weber, 1964 : 202).

On peut ici établir un rapport avec l'histoire très complexe de l'individualisme occidental, que Marcel Gauchet, notamment, retrace jusque dans l'avènement du monothéisme en Israël (Gauchet, 1985 : 133-291). Comme Weber dans *Le Judaïsme antique* (1970), Gauchet observe l'ambiguïté de la portée politique du monothéisme. En différenciant le monde et Dieu, le monothéisme établit aussi une distance entre la volonté du Dieu Unique et l'agir personnel de l'être

humain, d'où l'émergence des idées de discernement et de décision personnelle. Cela peut expliquer le poids de la Loi mosaïque, présentée comme une communication presque immédiate de la volonté de Dieu : « Le Livre est là qui fait foi en sa lettre même, voire qui vous met en présence du Transcendant » (Gauchet, 1985 : 155). La Loi et le Livre deviennent alors la médiation nécessaire entre une liberté humaine qui s'accroît et le Dieu unique transcendant.

Par ailleurs, le protestantisme illustrerait plutôt le christianisme intériorisé, dimension centrale de la modernité. Affirmée initialement dans le judaïsme antique, la transcendance de Dieu dépasse maintenant à ce point le monde qu'elle devient la source d'une subjectivité créatrice, qui s'émancipe totalement dans le subjectivisme philosophique. La religion se transforme en foi, le monde se vidant de son contenu normatif, ce à quoi s'oppose vivement Levinas qui réaffirme l'importance de la Loi. La critique de l'intériorité, qu'elle soit subjectiviste ou spiritualisée, au profit de l'extériorité, indique chez Levinas une voie d'altérité radicale. Et cette altérité, qui se pose en instance extérieure et attractive du moi qui se replie, prend une triple forme : l'altérité de la loi, celle de la souffrance de l'autre et, en lui, de Dieu comme Autre qui convoque. Cette triple altérité fonde la responsabilité à l'égard d'autrui. Ajoutons que le manque ou la souffrance éprouvés en soi sont aussi moteurs de la compassion. Son propre manque éveille la personne au manque de l'autre, la fait naître à la responsabilité. L'être

humain repu, prisonnier de la satisfaction de soi, ne peut naître à la responsabilité (Levinas, 1974).

Cette brève évocation de sources fondamentales à la réflexion éthique permet de réfléchir sur l'enracinement de la responsabilité dans le souci pour autrui, l'inquiétude à l'égard de sa souffrance. Ce qui suit relie cela à l'enjeu intergénérationnel.

Responsabilité intergénérationnelle et environnement

Une sorte de radicalisation de l'exigence de responsabilité vers autrui survient dans l'ère technique. On connaît la thèse fameuse de Hans Jonas, aussi philosophe juif, qui fonde son éthique de responsabilité sur la peur ontologique de disparaître (1990). Le danger incommensurable de destruction qui menace l'humanité creuse l'écart entre la capacité manipulatrice de l'être humain et une impuissance morale à réguler cette capacité : « La responsabilité n'a [...] jamais eu un tel objet (l'impératif inconditionnel de préserver l'existence de l'être humain pour l'avenir), de même qu'elle a

peu occupé la théorie éthique jusqu'ici » (Jonas, 1990 : 14). Jonas espère contrer cette vacuité morale en fondant la relation humaine sur une dissymétrie radicale des relations de responsabilité, à l'instar de Levinas, selon lequel autrui nous convoque avant toute liberté. L'une des figures paradigmatiques de cette responsabilité radicale est celle de la parentalité, alors que l'enfant est en situation de vulnérabilité absolue. Jonas établit d'ailleurs un rapport entre la responsabilité asymétrique du parent et celle des gouvernants. En ce qui a trait à l'environnement cependant, l'asymétrie est telle que le sujet de la responsabilité n'est pas encore né. Il s'agit des générations futures.

La dimension temporelle et intergénérationnelle de la responsabilité se fait d'ailleurs plus évidente autour de la question environnementale. Voyons brièvement en quoi la notion d'humanité a pris dans cette foulée une dimension temporelle dans les grands textes de référence internationaux. En 1997, l'UNESCO publiait une *Déclaration sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures*². Cette déclaration se fonde surtout sur la menace qui pèse sur l'existence humaine et son environnement, y compris la diversité culturelle. Sur la scène internationale, le thème prend une importance grandissante; il en est fait fréquemment mention dans les grandes conventions internationales depuis 1972 et encore plus depuis 1992 (Convention de Rio de Janeiro), surtout en rapport avec les enjeux environnementaux et de développement.

D'ailleurs, la notion d'humanité, qui a percé le domaine juridique, malgré ses contours peu précis, « désigne [...] non seulement les peuples d'aujourd'hui mais aussi les peuples de demain, les générations futures; l'humanité, c'est le genre humain dans sa perpétuation » (Charpentier, 1998 : 17). Martine Rémond-Gouilloud, dans la foulée de Jonas, ajoute que « les générations futures, déclinaison temporelle de l'humanité, confèrent à celle-ci une dimension inédite » depuis quelques décennies, depuis que la peur d'un désastre environnemental a constitué l'unité du genre humain, non seulement transpatiale mais aussi transtemporelle (1998). Dans les grands textes internationaux, les termes génériques, tels qu'« humanité » et « planète », qui incluent implicitement les générations à venir, sont fréquemment utilisés. En particulier, le mandat pour le développement durable est intrinsèquement intergénérationnel (Brown-Weiss, 1998 : 10). Au Canada, il s'agit du domaine où le droit fait le plus explicitement allusion aux générations futures (Loi canadienne d'évaluation environnementale). Mais en ce qui a trait à la responsabilité socio-politique et économique à l'égard des autres générations présentes, les débats sont plus flous et plus complexes. Dans le contexte qui se dessine depuis la fin des années 1970, il nous semble que l'écart qui se creuse entre jeunes et adultes travailleurs n'est pas étranger à un déficit d'attention à autrui comme membre d'une cohorte plus vulnérable.

Dimensions socio-économiques des responsabilités intergénérationnelles

En sciences sociales, le thème de la responsabilité a parfois été soupçonné de maquiller en vertu la recherche du démantèlement de l'État-providence, renvoyant à la sphère familiale et privée diverses responsabilités jusque-là assumées par l'État. Et combien plus le thème de la responsabilité intergénérationnelle, jusque dans la sphère extra-familiale, est grevé d'un tel soupçon, en particulier lorsqu'il renvoie aux enjeux économiques. Le débat le plus révélateur à ce sujet est celui sur l'équité intergénérationnelle.

Au début des années 1980, une organisation américaine appelée « Association for Generational Equity » (AGE) s'inscrivait dans un courant selon lequel les inégalités socio-économiques étaient alors intergénérationnelles. Elle estimait que les personnes âgées, jouissant désormais d'un sort enviable, devaient renoncer à des avantages fiscaux, sociaux et de retraite au profit des plus jeunes, de plus en plus désavantagés. Des analyses montrèrent que le but réel de l'association était de réduire au maximum les dépenses publiques (éducation, domaine social et santé), ce qui n'avantageait pas davantage les jeunes que les aînés (Bengston, 1993). Depuis, le thème de l'équité intergénérationnelle suscite la méfiance des chercheurs (Attias-Donfut, 1995; Lefebvre, 1997)³, au nom surtout du fait que ce débat nous éloignerait des véritables injustices, soit celles entre riches et pauvres, entre catégories

socio-économiques éloignées, entre classes sociales. Dans le champ des rapports de générations, on préférera le concept de « solidarité », qui renvoie à l'interdépendance positive entre les générations, à leurs responsabilités réciproques. Attias-Donfut écrit :

Du « contrat social » de Rousseau, pour plus de justice garantie par les institutions, aux utopistes et réformateurs, l'idée de solidarité chemine avec l'avènement de la démocratie [...] Aujourd'hui, tandis que se poursuit une individualisation de plus en plus sophistiquée, les solidarités s'étendent dans l'espace, à une communauté de nations (comme l'Europe sociale) et à l'ensemble de la planète (pour les problèmes d'environnement par exemple), et dans le temps, des générations contemporaines aux générations futures (1996 : 8-9).

Ces solidarités, explique Attias-Donfut, se nouent autour d'un pacte ou contrat, à la fois entre les générations et entre les sexes, dont les contenus et les principes peuvent varier selon les cultures. À diverses périodes, dans divers contextes, les perceptions et analyses des inégalités ou injustices effectives entre générations feront surgir divers appels à la responsabilité ou à la solidarité intergénérationnelles. En fait, le contrat social entre générations et sexes est à certains égards tacite, et souvent à renégocier.

Le principe de responsabilité intergénérationnelle peut donc difficilement être remis en cause. On s'entend sur le fait que de nouvelles solidarités intergénérationnelles, sociales et familiales semblent appelées par le contexte

social, économique et démographique qui se dessine depuis la Deuxième Guerre mondiale et, plus particulièrement, après les Trentes Glorieuses (Lesemann et Martin, 1993; O'Neill, 1994). Le problème est que les chercheurs ne disposent que de données partielles pour évaluer la dimension intergénérationnelle des situations inéquitables⁴. Au Canada par exemple, on en sait très peu sur les rapports entre transferts intergénérationnels publics et privés. Qu'en est-il par exemple des clivages intra-générationnels, notamment entre héritiers et non-héritiers ? Est-ce que les clivages entre les revenus, qui traversent les générations, ne demeurent pas les plus cruciaux ?

Cette complexité rend un bon nombre de chercheurs peu enclins à se référer à l'équité intergénérationnelle : l'injustice socio-économique leur paraît liée à plus d'un facteur, et il serait hasardeux de la rattacher uniquement à la position d'une cohorte dans l'histoire. Notons aussi que les chercheurs les plus importants qui abordent les questions intergénérationnelles hors de la famille sont spécialisés dans le champ du vieillissement ou de la gérontologie, notamment Attias-Donfut, Bengston et Achenbaum. Par conséquent, ils peuvent difficilement maîtriser l'ensemble des données affectant les divers groupes d'âge, et en même temps leur lieu de réflexion se trouve davantage du côté du vieillissement de la population. Voyons un exemple des réticences évoquées. En conclusion des deux volumes de Statistique Canada qui font le point sur les données ayant trait aux diverses générations, dis-

ponibles ou non, la sociologue Susan A. McDaniel, elle aussi spécialisée plutôt du côté de la gérontologie, écrit ceci :

La génération est la nouvelle astrologie du millénaire, avec ses étiquettes de baby-boomers, baby-busters, membres de la Génération X et les retraités, qui viennent remplacer les signes astrologiques pour nous définir à titre individuel et pour nous guider collectivement à travers les dédales du futur [...] l'équité intergénérationnelle, en tant que concept, a fait l'objet de critiques soutenues [...] le véritable enjeu, dans le cadre de nombreuses discussions politiques, ce sont les répercussions sur le plan financier d'une population vieillissante, et non l'équité entre les générations (1998 : 183-184).

McDaniel propose pourtant un cadre d'analyse du nouveau contrat social entre les générations (1997). Elle reconnaît qu'une polarisation s'est accentuée entre enfants, jeunes adultes et plus vieux, de même qu'entre riches et pauvres, mais elle soupçonne que l'angle générationnel d'analyse peut « créer une diversion par rapport aux vrais besoins au sein de chaque génération ou groupe ». Cela étant,

est-ce que la responsabilité intergénérationnelle ne peut alors demeurer qu'un principe moral général ?

Un jeune sociologue français présentait récemment une analyse systématique de la structure sociale de son pays à la lumière des clivages générationnels, en comparant les diverses cohortes depuis la fin du XIX^e siècle. Il fait quant à lui l'hypothèse que la question intergénérationnelle est devenue politique, « car elle est au croisement de la transformation des classes sociales et de l'avenir de l'État-providence » (Chauvel, 1998). Il lui semble évident que le clivage générationnel s'ajouterait à la classe sociale et au sexe comme facteur expliquant l'accroissement des inégalités sociales. En comparant les données depuis la fin du XIX^e siècle, il conclut que la situation économique qui existe au moment de l'insertion en emploi d'un citoyen, soit au début de la vie adulte, paraît avoir des conséquences importantes pour le niveau de revenu de ce citoyen tout au long de sa vie. Cette étude de Chauvel indique donc que l'appartenance à une cohorte ou à une génération peut avoir, à l'instar du sexe ou de la classe sociale, un impact sur l'intégration plus ou moins réussie à la vie en société. Et ces difficultés que rencontrent certaines cohortes peuvent être liées à des enjeux intergénérationnels. Chauvel estime que certaines décisions publiques, sociales, économiques ou politiques, peuvent susciter des écarts sociaux, y compris entre groupes d'âge. Son ouvrage est sans doute le premier à aborder ce problème à la lumière d'analyses statistiques compara-

tives réparties sur une si longue période.

L'analyse du cas français bénéficie cependant de données très abondantes, que les statistiques canadiennes ne peuvent procurer avec autant d'ampleur. Certaines études et certains faits évoquent cependant que des écarts similaires se jouent du côté canadien. Morissette, par exemple, calcule que durant la même période, les revenus des 45 ans et plus ont augmenté, tandis que les revenus des plus jeunes diminuaient dramatiquement : « outre les facteurs cycliques, les variations dans la distribution des heures annuelles travaillées ainsi que les différences de salaires horaires dans les divers groupes d'âge sont les principaux facteurs qui expliquent pourquoi l'inégalité des gains s'est accrue au Canada pendant les années 1980 » (Morissette, 1998 : 3). Pour illustrer cela, évoquons l'exemple du récent débat québécois autour des clauses « orphelins ».

Un débat révélateur : les clauses « orphelins »

En 1997, le regroupement « Le pont entre les générations » attirait l'attention, dans une lettre publique, sur la multiplication des clauses orphelins dans les conventions collectives publiques et parapubliques, qui risquait de survenir à cause des coupures imposées dans la masse salariale⁵. Bien avant, quelques groupes avaient tenté d'attirer l'attention publique sur ce problème, mais en vain. Une clause orphelin signifie que le traitement salarial d'employés temporaires ou précaires, ou des futures

recrues, est abaissé, au profit des employés plus anciens. Les jeunes adultes du groupe, étudiants universitaires, firent leurs propres recherches pour en démontrer la prolifération, devant l'absence de données canadiennes sérieuses sur le sujet. Dans la foulée des coupures de 6 pour cent infligées dans la fonction publique et parapublique en 1997, ils constatèrent que dans plus de 70 pour cent des conventions municipales, cette coupure s'opérait à travers une quelconque clause orphelin. Ces jeunes adultes formèrent par la suite un regroupement autonome du nom de « Force-Jeunesse », qui travailla à l'analyse du problème et provoqua notamment la mise sur pied d'une commission parlementaire (Force-Jeunesse, 1998).

Leurs recherches montrent par exemple que depuis la récession économique du début des années 1980, on avait pu observer une augmentation du nombre d'entreprises ayant recours à l'utilisation de clauses « orphelins » visant les nouveaux travailleurs, et donc majoritairement (mais non exclusivement) les jeunes.

Reconnues depuis des décennies au Japon, les clauses « orphelins » existent aux États-Unis depuis les années 1930 (Bowers, 1987). Il faut attendre jusqu'aux années 1960 avant de voir les accords sur la double structure salariale cesser de constituer des cas isolés, étant implantés dans plusieurs conventions collectives de grandes chaînes de restauration (Martin, 1992). Même si le phénomène ne semble pas nouveau, les pressions exercées par la mondialisation des

marchés et de la production, ainsi que par la réduction des budgets gouvernementaux, semblent favoriser le recours aux clauses « orphelins » dans les accords conclus entre les acteurs des milieux de travail, dans les secteurs public et privé (Force-Jeunesse, 1998 : 6).

Les travaux de Force-Jeunesse donneront lieu à diverses réflexions, dont l'une du ministère du Travail sur l'équité intergénérationnelle, et une autre de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse⁶.

Le propos ici n'est pas d'offrir une analyse approfondie de cette question, mais de montrer un enjeu précis renvoyant à un clivage proprement générationnel. Les clauses « orphelins » font partie des facteurs qui favorisent l'écart salarial grandissant entre les générations. Que ces clauses se soient multipliées dans un contexte socio-économique et démographique particulier constitue une illustration de faits qui peuvent entraîner la renégociation du pacte social implicite entre les générations. Au plan de la responsabilité, l'asymétrie est évidente : une décision est prise en l'absence des principaux concernés, ou sans que leur décision ait un poids significatif, et c'est eux qui subiront le contrecoup de coupures présentes que les employés veulent éviter pour eux-mêmes, en totalité ou en partie. Que les groupes de jeunes impliqués aient évoqué l'équité intergénérationnelle pour soulever ce problème paraît justifié. La position générationnelle caractérisant l'entrée dans un milieu de travail peut avoir des

conséquences directes pour le niveau salarial.

Conclusion

Nous avons donc cherché à montrer que la crise environnementale et l'appauvrissement des jeunes adultes renvoyaient pour une part à un enjeu de responsabilité explicitement intergénérationnelle. Dans le cas de l'environnement, on peut sans difficulté évoquer le principe de responsabilité intergénérationnelle, au sens fondamental. La question paraît plus difficile à envisager dans le champ des relations socio-économiques. Elle se trouve en émergence et appelle des analyses multiples. Il importe donc de continuer la réflexion sur ces questions difficiles, en évitant de nier les dimensions intergénérationnelles de la responsabilité et des inégalités, au nom de la complexité. Tout au long du débat sur les clauses orphelins notamment, parce qu'ils évoquaient le « spectre » de l'équité intergénérationnelle, les travaux cherchant à éclairer cette question furent soupçonnés de faire dévier le débat des problèmes véritables, par exemple la pression de la mondialisation des marchés, les polarisations entre riches et pauvres, les problèmes « structurels ». Est-ce que l'âge serait un tabou au sein des milieux de la recherche rompus à l'analyse des inégalités entre classes sociales ? Dans le contexte français, Chauvel évoquait le peu d'attention que la recherche avait accordé au lien entre cohortes et structure sociale (1996 : 50). Les mises en garde de chercheurs à l'égard d'une approche qui tiendrait compte des clivages intergéné-

nérationnels socio-économiques en lien avec des irresponsabilités intergénérationnelles paraissent légitimes si elles appellent de meilleures analyses. Mais il faut se garder d'une dénégation pure et simple des facteurs intergénérationnels d'inégalité.

En ce qui concerne la réflexion sur la responsabilité, dans le domaine socio-économique comme dans le domaine environnemental, la richesse de la référence aux rapports de générations est de lier éthique et temporalité, conscience morale et long terme (Attias-Donfut, 1988), dimensions qu'ont tendance à négliger nos sociétés modernes très prises dans le présent. Voilà une approche qui peut fonder une critique de *l'autonomie* ou de *l'indépendance*, qui, prise en elle-même et pour elle-même, isole les êtres et dissout les liens humains d'interdépendance les plus naturels. Pour évoquer plus explicitement ici les rapports de générations, rappelons que la famille nord-américaine est traversée par un impératif fort d'autonomie et d'indépendance (Taylor, 1989 : 39-40; Varenne, 1986), malgré les solidarités qui s'y vivent. La

conscience d'une responsabilité intergénérationnelle ne va donc pas de soi. Plus évidente dans le cas de l'environnement, elle est moins vive dans le présent des liens intergénérationnels, en particulier dans les sphères extra-familiales. D'où l'importance d'analyses explorant les rapports d'âge, encore si peu nombreuses au Canada.

Solange Lefebvre
GRPSR
Faculté de théologie
Université de Montréal

Notes

- ¹ En vertu des clauses orphelins, le traitement salarial d'employés temporaires ou précaires, ou des futures recrues, est abaissé, au profit des employés plus anciens.
- ² Déclaration adoptée le 12 novembre 1997 par la Conférence générale de l'UNESCO, à sa 29^e session.
- ³ Nous n'entrons pas ici dans les débats sur l'universalité ou le particularisme des normes de justice et d'équité (Kellerhals, 1988). Mais il importe de souligner que lorsqu'il est question de justice ou d'équité générationnelle, des points de vue souvent divergents sont exprimés. Leur diversité semble évoquer la nature « discutable » de ce qu'est l'équité ou la justice intergénérationnelle, de ses critères et de ses principes.
- ⁴ Statistique Canada a publié deux volumes faisant état des connaissances et de leurs limites sur ces sujets (Corak, 1997, 1998).
- ⁵ À la demande d'étudiants universitaires, j'ai mis ce groupe de travail sur pied, réunissant des seniors de divers domaines et des jeunes adultes, pour discuter des solidarités et inégalités intergénérationnelles. Voir *Le Pont entre les générations*, 1998.
- ⁶ Ministère du Travail, *Vers une équité intergénérationnelle*, 11 juin 1997; Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *La Rémunération à double palier et les autres clauses dites « orphelins » dans les conventions collectives : conformité au principe de non-discrimination*, Michel Coutu, 24 avril 1998; il en avait été question en 1990 : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *Conformité avec la Charte des droits et libertés de la personne du projet de loi : Loi modifiant la Loi sur les normes du travail*, Maurice Drapeau, 2 novembre 1990.

Bibliographie

- Le Pont entre les générations*. 1998. Québec, Éd. Les Intouchables.
- ATTIAS-DONFUT, Claudine. 1988. *Sociologie des générations. L'empreinte du temps*. Paris, PUF, 1988, 249 p.
- ATTIAS-DONFUT, Claudine. 1991. *Génération et âges de la vie*. Paris, PUF, Que sais-je ?, 2570, 126 p.
- ATTIAS-DONFUT, Claudine, dir. 1995. *Les Solidarités entre générations. Vieillesse, familles, État*. Paris, Nathan, 352 p.
- BALANDIER, Georges. 1985. *Anthropologiques*. Paris, Librairie Générale Française.
- BENGSTON, Vern L., et W. Andrew ACHENBAUM, dir. 1993. *The Changing Contract across Generations*. New York, De Gruyter, 311 p.
- BIRNBACHER, Dieter. 1994. *La Responsabilité envers les générations futures*. Paris, PUF.
- BOWERS, M. H., et R. D. RODERICK. 1987. « Two-tier pay systems : The good, the bad and the debatable », *Personnel Administrator*, 34 : 101-112.
- BROWN-WEISS, Edith. 1998. « The changing structure of international law », dans Michel PRIEUR et Claude LAMBRECHTS, *Les Hommes et l'environnement. Mankind and the Environment. What Rights for the Twenty-first Century ?* Paris, Éd. Frison-Roche : 4-15.
- CARE, Norman S. 1982. « Future generations, public policy and the motivation problem », *Environmental Ethics*, 4, 3, automne.
- CHARPENTIER, Jean. 1998. « L'humanité : un patrimoine, mais pas de personnalité juridique », dans Michel PRIEUR et Claude LAMBRECHTS, *Les Hommes et l'environnement. Mankind and the Environment. What Rights for the Twenty-first Century ?* Paris, Éd. Frison-Roche : 17-21.

- CHAUVEL, Louis. 1998. *Le Destin des générations. Structure sociale et cohortes en France au XX^{ème} siècle*. Paris, PUF, 301 p.
- CORAK, Miles, dir. 1998. *Les Marchés du travail, les institutions sociales et l'avenir des enfants au Canada*. Statistique Canada, 192 p.
- CORAK, Miles, dir. 1997. *Les Finances publiques et l'équité intergénérationnelle*. Statistique Canada, 164 p.
- DEWITT, C. 1987. *A Sustainable Earth: Religion and Ecology in the Western Hemisphere*. Mancelona, MI, AuSable Institute.
- DUMONT, Fernand, dir. 1986. *Une société des jeunes*, Québec, IQRC.
- ELBAZ, Mikhaël, Andrée FORTIN et Guy LAFOREST. 1996. *Les Frontières de l'identité. Modernité et postmodernisme au Québec*. Sainte-Foy et Paris, PUL/L'Harmattan, 372 p.
- FORCE JEUNESSE. 1998. *Mémoire présenté à la Commission parlementaire de l'Économie et du Travail, relativement aux clauses « orphelin »*, 18 août 1998. Manuscrit, 45 p.
- FRAGNIÈRE, Gabriel. 1993. *L'Obligation morale et l'éthique de la prospérité: le retour du sujet responsable*. Bruxelles, Presses universitaires européennes, 271 p.
- GALLAND, Olivier. 1991. *Sociologie de la jeunesse. L'entrée dans la vie*. Paris, Armand Colin.
- GAUCHET, Marcel. 1985. *Le Désenchantement du monde*. Paris, Gallimard.
- GRAND'MAISON, Jacques, dir. 1993. *Vers un nouveau conflit de générations. Profils sociaux et religieux des 20-35 ans*. Montréal, Fides.
- JONAS, Hans. 1990. *Le Principe de responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*. Paris, Cerf.
- KELLERHALS J., J. COENEN-HUTHER et M. MODAK. 1988. *Figures de l'équité, la construction des normes de justice dans les groupes*. Paris, Presses universitaires de France, Le Sociologue, 225 p.
- LAWES, David. 1994. « Responsabilité transgénérationnelle et décisions publiques », *Communications*, 59, Seuil : 267-277.
- LEFEBVRE, Solange. 1995. « Générations contemporaines, itinéraires et solidarités », dans J. GRAND'MAISON, Lise BARONI et Jean-Marc GAUTHIER, dir. *Le Défi des générations*. Montréal, Fides : 89-181.
- LEFEBVRE, Solange. 1996. « Nouvelles solidarités et responsabilités dans le contexte actuel », *Le Gérontophile*, 18/1, hiver : 5-11.
- LEFEBVRE, Solange. 1997. « Rapports de générations. Une conjoncture socio-économique et culturelle », *Cahiers internationaux de sociologie*, CII : 183-198.
- LESEMANN, Frédéric, et Claude MARTIN, dir. 1993. *Les Personnes âgées. Dépendance, soins et solidarités familiales. Comparaisons internationales*. Paris, La Documentation française, 215 p.
- LEVINAS, Emmanuel. 1974. *Autrement qu'être ou au-delà de l'essence*. La Haye, M. Nijhoff.
- LEVINAS, Emmanuel. 1991. *Entre nous. Essais sur le penser-à-l'autre*. Paris, Grasset.
- MANNHEIM, K. 1990 [1928]. *Le Problème des générations*. Paris, Nathan.
- MARTIN, J. E., et R. T. LEE. 1992. « Pay knowledge and referents in a tiered-employment setting », *Industrial Relations*, 47, 4 : 654-665.
- MCDANIEL, Susan. 1997. « Intergenerational transfers, social solidarity, and social policy: Unanswered questions and policy challenges », *Canadian Public Policy/Canadian Journal of Aging*, 23, Joint Issue : 1-21.
- MCDANIEL, Susan. 1998. Dans Miles CORAK, dir. *Les Marchés du travail, les institutions sociales et l'avenir des enfants au Canada*. Statistique Canada, 192 p. : 183-188.
- MORISSETTE, R. 1998. *Dégradation de la situation des jeunes hommes par rapport au marché du travail*. Statistique Canada, no 89-553-XPB au catalogue.
- MULLER, Denis. 1998. *Les Éthiques de responsabilité dans un monde fragile*. Montréal, Fides.
- O'NEILL, John. 1994. *The Missing Child in Liberal Theory—Towards a Covenant Theory of Family, Community, Welfare, and the Civic State*. Toronto, University of Toronto Press, 136 p.
- PRIEUR, Michel, et Claude LAMBRECHTS. 1998. *Les Hommes et l'environnement. Mankind and the Environment. What Rights for the Twenty-first Century?* Paris, Éd. Frison-Roche.
- RÈMOND-GUILLOUD, Martine. 1998. « L'autre humanité (remarques sur une homonymie) », dans Michel PRIEUR et Claude LAMBRECHTS. *Les Hommes et l'environnement. Mankind and the Environment. What Rights for the Twenty-first Century?* Paris, Éd. Frison-Roche : 55-61.
- SEGALEN, Martine. 1995. « Continuités et discontinuités familiales : approche socio-historique du lien intergénérationnel », dans Claudine ATTIAS-DONFUT, dir. *Les Solidarités entre générations*. Paris, Nathan : 27-40.
- TAYLOR, Charles. 1989. *Sources of The Self. The Making of Modern Identity*. Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press.
- VARENNE, Hervé. 1986. « Love and Liberty, la famille américaine contemporaine », dans André BURGIERE et al., dir. *Histoire de la famille, t. 3 : Le Choc des modernités*. Paris, Armand Colin : 533-562.
- WEBER, Max. 1964. *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*. Paris, Plon, 340 p.
- WEBER, Max. 1970. *Le Judaïsme antique*. Paris, Plon.